

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/04/2021

Dossier complet le :
30/04/2021

N° d'enregistrement :
2021-11066

1. Intitulé du projet

Création d'une surface commerciale à Limoges accompagné de son parc de stationnement paysager (87)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI GFDI 130

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur GUINET Olivier - Gérant

RCS / SIRET

8 2 1 2 6 1 0 7 0 0 0 0 2 2

Forme juridique

Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'une aire de stationnement de 135 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction neuve d'une surface commerciale comprenant la création d'un commerce de produits frais et d'une boulangerie d'une surface totale de 2073.87 m² (rez de chaussée), accompagné de son parc de stationnement paysager de 135 places dont 3 PMR.

Le terrain est situé au 223 Avenue des Casseaux à Limoges (87280), au sein du Lotissement Le Nouveau Carrier, à proximité de la manufacture de porcelaine "ARTORIA". Il occupe les parcelles 000 CP 37pp (77.80m²), 000 CP 81pp (1539.60 m²) et 00 CP 79pp (8 143.30m²) pour une contenance totale de 9 760,70m². Il se trouve dans la zone UA2 du PLU de Limoges.

Ce terrain accueillait par le passé des bâtiments d'activité tertiaire dont il ne subsiste que quelques traces suite à leur démolition (principalement des résidus de béton). Le projet ne fera donc l'objet d'aucune démolition.

Les bâtiments les plus proches sont des bâtiments d'activité en limite nord à l'architecture plutôt médiocre.

La végétation actuelle du terrain est pauvre, constituée de friche herbacée et quelques buissons.

Le bâtiment commercial sera exploité par le GIE de Limoges.

Les eaux pluviales (parking et bâtiment) seront collectées et traitées par un système de buses enterrées sous voirie afin de réduire le débit de fuite avant rejet au réseau.

4.2 Objectifs du projet

Afin de proposer une nouvelle offre commerciale aux habitants de la commune et de ses environs, le projet prévoit la construction d'un commerce de produits frais et d'une boulangerie.

Il permet ainsi de conforter une offre de proximité, facteur de dynamisation pour le commerce du territoire. De plus, il renforcera l'offre proposée à la clientèle et limitera les déplacements vers des pôles commerciaux plus éloignés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le magasin sera réalisé à simple RDC. Il sera implanté parallèlement à l'avenue des Casseaux en respectant le retrait imposé par le règlement du lotissement et restant ainsi en cohérence avec les bâtiments voisins au nord-est. Des travaux de terrassements sont prévus.

Les éléments de la charpente seront visibles depuis le sol de la surface de vente.

La couverture sera faite de bacs en acier gris perle double peau composés de plaques nervurées en tôles d'acier galvanisé laqué et d'un isolant de roche de haute densité.

Les installations techniques et le quai de livraison créé pour le déchargement d'un poids lourd seront placés en façade nord-ouest et ne seront pas visibles depuis l'avenue. Ces éléments ainsi positionnés permettront d'assurer une bonne esthétique et d'empêcher toute nuisance sonore.

Le parking sera situé au sud devant le bâtiment. Les limites de la parcelle seront laissées libres et traitées en espaces verts engazonnés. Une zone de stationnement couverte pour les 2 roues est prévue à proximité de l'entrée du bâtiment.

L'éclairage extérieur se fera via des projecteurs sur mats avec un niveau d'éclairement supérieur à 20 lux en toutes zones et 50 lux sur les cheminements piétons.

Des espaces verts seront aménagés en périphérie de la parcelle et les places de stationnement centrales du parking seront aussi plantées. Les arbres de diverses essences seront plantés suivant l'implantation du parking, autour du magasin et au niveau des espaces verts créés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un immeuble commercial comprenant une surface de vente du magasin de produits frais de 942 m² et une surface de vente de boulangerie de 53m².

L'espace boulangerie pourra fonctionner de manière indépendante de la surface de vente des produits frais, notamment en ce qui concerne les heures d'ouverture au public avec une plus grande amplitude. De ce fait la boulangerie possèdera ses propres dégagements.

La surface de vente de la boulangerie pourra accueillir jusqu'à 18 personnes, celle des produits frais jusqu'à 314 personnes. Le nombre de personnel envisagé est de 8 personnes pour la boulangerie et 20 pour la vente de produits frais. Soit un total de 360 personnes.

L'accès au site se fera à l'est de la parcelle en empruntant la voie commune créée dans le cadre du lotissement.

Les espaces verts seront composés d'arbres de haute tige (chêne pédonculé, érable, chêne) avec à leur pied une prairie fleurie (trèfles, lotiers, brunelles, etc.), complétés d'arbustes (Milleperthuis, Osmanthe, Eleagnus, Abelia, Seringat, Lilas, Gainier, etc.) et de rochers. Il y aura un arbre pour 4 places de stationnement soit 34 arbres répartis sur le parking complétés par 21 arbres dans les espaces verts périphériques.

Les eaux pluviales (parking et bâtiment) seront collectées et traitées par un système de buses enterrées sous voirie afin de réduire le débit de fuite avant rejet au réseau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	9 760.70 m ²
Surface de magasin créé y compris les surfaces annexes	2073.87 m ²
Surface de vente totale (produits frais / boulangerie)	995m ² (942 m ² / 53 m ²)
Surfaces paysagées en pleine terre	2 637.11 m ²
Nombre d'arbres de hautes tiges	55 u

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue des Casseaux
87000 LIMOGES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 17' 19" E Lat. 45° 50' 39" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La plus proche se trouve à environ 4km à l'Ouest du projet : ZNIEFF de type I - 740120152 RUISSEAU DE L'AUZETTE À L'AMONT DE L'ÉTANG DE CORDELAS Cf. annexe volontaire V1
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Les plus proches se trouvent à plus de 10km Cf. annexe volontaire V2
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les plus proches se trouvent à plus de 10km Cf. annexes volontaires V2 & V3
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État dans le département de la Haute-Vienne (PPBE) 3ème échéance 2018-2023, arrêté d'approbation du 26/02/2019. Site du projet en partie exposé à plus de 55db (D29, réseau ferroviaire)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Concernant les zones humides, la modélisation des milieux potentiellement humides (INRA-AGROCAMPUS OUEST) qui est un outil à large maille intègre une fraction du site avec quelques probabilités de présence sans toutefois la catégorie de probabilité la plus forte. En considérant le travail plus fin de prélocalisation des zones humides du bassin de la Vienne (EPTB Vienne), le site se place bien en dehors de ces espaces ni n'en est frontalier. Cf. annexe volontaire V4

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation (PPRi) : 87DDT20060003 - PPRI Vienne - Palais-Beynac / Prescrit le 12-06-2002 et approuvé le 18-05-2005 / Aléa : Inondation par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau. Commune non soumise à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sites les plus proches à plus de 10kms Cf. annexe 6
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain a déjà accueilli des bâtiments d'activité tertiaire, désormais démolis. Il ne subsiste ainsi que quelques vestiges (résidus de béton) tandis que s'est amorcé une faible revégétalisation de type friche herbacée et quelques buissons. Dans le cadre du projet, des espaces verts seront aménagés en périphérie de la parcelle et les places de stationnement centrales du parking seront aussi plantées. Les arbres de diverses essences seront plantés suivant l'implantation du parking, autour du magasin et au niveau des espaces verts créés (cf. §4.3.2)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites les plus proches se trouvent à plus de 10 kms. Cf. annexe 6

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Parcelles non exploitées. Parcelles situées en zone urbaine UA2 du PLU de Limoges. Ce terrain accueillait par le passé des bâtiments d'activité tertiaire dont il ne subsiste que quelques traces suite à leur démolition (principalement des résidus de béton)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Commune non soumise à un Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles. 2 Installations classées recensées dans un rayon de 1000 m mais non SEVESO Pas de canalisations de matières dangereuses recensées dans un rayon de 1000 m. Pas d'installations nucléaires à moins de 20 km
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est soumise à des risques d'inondation mais l'emprise du projet n'est pas concernée par le zonage réglementaire des prescriptions. Risque sismique dans la commune : 2 - FAIBLE Potentiel radon dans la commune : Fort Exposition au retrait-gonflement des sols argileux : Aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les eaux usées seront raccordées au réseau existant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet offrira de nouveaux services, par conséquent des individus seront amenés à s'y rendre ce qui occasionnera un flux de véhicules. L'impact sera faible au regard de l'emplacement du projet situé en zone urbaine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase chantier, le projet est susceptible d'être une source de bruit temporaire. En phase d'exploitation, le projet engendrera du bruit lié aux déplacements des véhicules mais son impact sera faible au regard de son emplacement et du flux de voitures déjà existant (site du projet en partie exposé à plus de 55db par la proximité de la D29 et du réseau ferroviaire). L'emplacement prévu pour les bâtiments techniques et le quai de livraison (façade nord-ouest) empêchera toute nuisance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations en phase d'exploitation ; il est possible que des vibrations soient engendrées en phase de chantier d'aménagement mais seulement de façon très temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet fera l'objet de la mise en place d'un éclairage pour sécuriser la circulation et les personnes. L'éclairage extérieur se fera via des projecteurs sur mât avec un niveau d'éclairement supérieur à 20 lux en toutes zones et 50 lux sur les cheminements piétons. Les émissions sont négligeables au vu du contexte urbain du secteur du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets liés au trafic automobile, mais pas de manière significativement plus importante qu'avant projet au regard de son emplacement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales (parking et bâtiment) seront collectées et traitées par un système de buses enterrées sous voirie afin de réduire le débit de fuite avant rejet au réseau. Les eaux usées rejoindront le réseau existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera la production de déchets non dangereux. La collecte des déchets sera effectuée par une société privée chaque semaine hormis pour les cartons et autres emballages traités dans un compacteur dont la benne de stockage est évacuée régulièrement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Parcelles situées en zone urbaine UA2 du PLU de Limoges. Ce terrain accueillait par le passé des bâtiments d' activité tertiaire dont il ne subsiste que quelques traces suite à leur démolition (principalement des résidus de béton)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De manière générale, un maximum d'espaces pleine terre sera conservé afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle. Les eaux pluviales (parking et bâtiment) seront collectées et traitées par un système de buses enterrées sous voirie afin de réduire le débit de fuite avant rejet au réseau.

Les installations techniques et le quai de livraison créé pour le déchargement d'un poids lourd seront placés en façade nord-ouest et ne seront pas visibles depuis l'avenue. Ces éléments ainsi positionnés permettront d'assurer une bonne esthétique et d'empêcher toute nuisance sonore.

Des espaces verts seront aménagés en périphérie de la parcelle et les places de stationnement centrales du parking seront aussi plantées. Les arbres de diverses essences seront plantés suivant l'implantation du parking, autour du magasin et au niveau des espaces verts créés (cf. §4.3.2).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'évaluation environnementale. Le projet s'insère dans la zone UA2 du PLU de Limoges (zone urbaine : ville centre amplifiée). Il n'entraînera aucune consommation de foncier naturel ou agricole. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura 2000 les plus proches (plus de 10kms au Nord et à l'Ouest). Les aléas et risques naturels sont faibles. Les impacts liés aux nuisances sonores, lumineuses et au trafic routier sont négligeables et absorbables par le réseau viaire déjà existant. Le projet respectera la réglementation liée aux problématiques de la gestion des eaux pluviales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe V1 : ZNIEFF Annexe V2 : Protections réglementaires Annexe V3 : Réserves Annexe V4 : Zones humides et milieux potentiellement humides

9. Engagement et signature

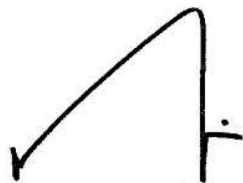
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



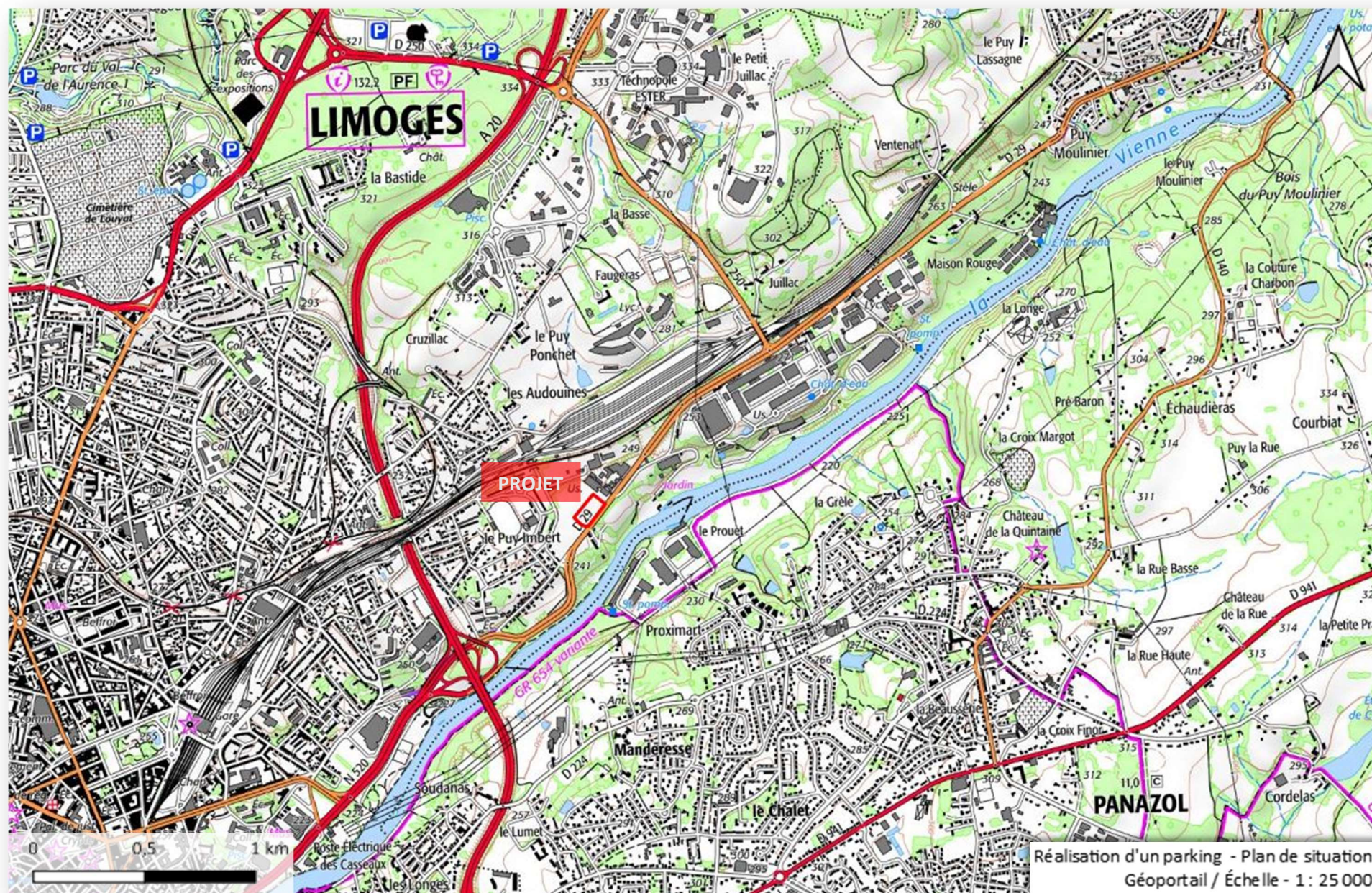
Fait à CHAPPONAY

le, 29/04/2021

Signature



Annexe 2 – Plan de situation



Annexe 3 – Prises de vue en relation avec le projet

Images datées de juillet 2019 & septembre 2020

Emplacement du projet



Emplacement du projet



Emplacement du projet



Emplacement du projet

Localisation des prises de vue (BD ORTHO®, 2018)
Échelle - 1 : 3 000



Annexe 4 – Plan du projet



Surfaces	Surface mesurée	Coefficient de pondération	Surface calculée
Arbres de haute tige	55,00	1	55,00
Surfaces paysagées en pleine terre	2 637,11	2	5 274,22
Surfaces végétalisées visible du public	131,38	1,5	197,07
Total :			5 526.29 m²
Terrain			9 760.70 m²
Pourcentage d'espaces verts	15 % minimum		56,61 %



Avenue des Casseaux
87000 LIMOGES

Phase	PC -2-2
Plan	PLAN DE MASSE
Echelle	1:500
Date	15/01/2021



49, rue François Chénieux
87000 LIMOGES
Tél. 05 55 10 95 44
contact@tekte.com
R.C.S. Limoges 441 070 15 50 1046

TEKTE
ARCHITECTURE

49 Rue François Chénieux
87000 LIMOGES
Tél: 05 55 10 95 44
contact@tekte.com

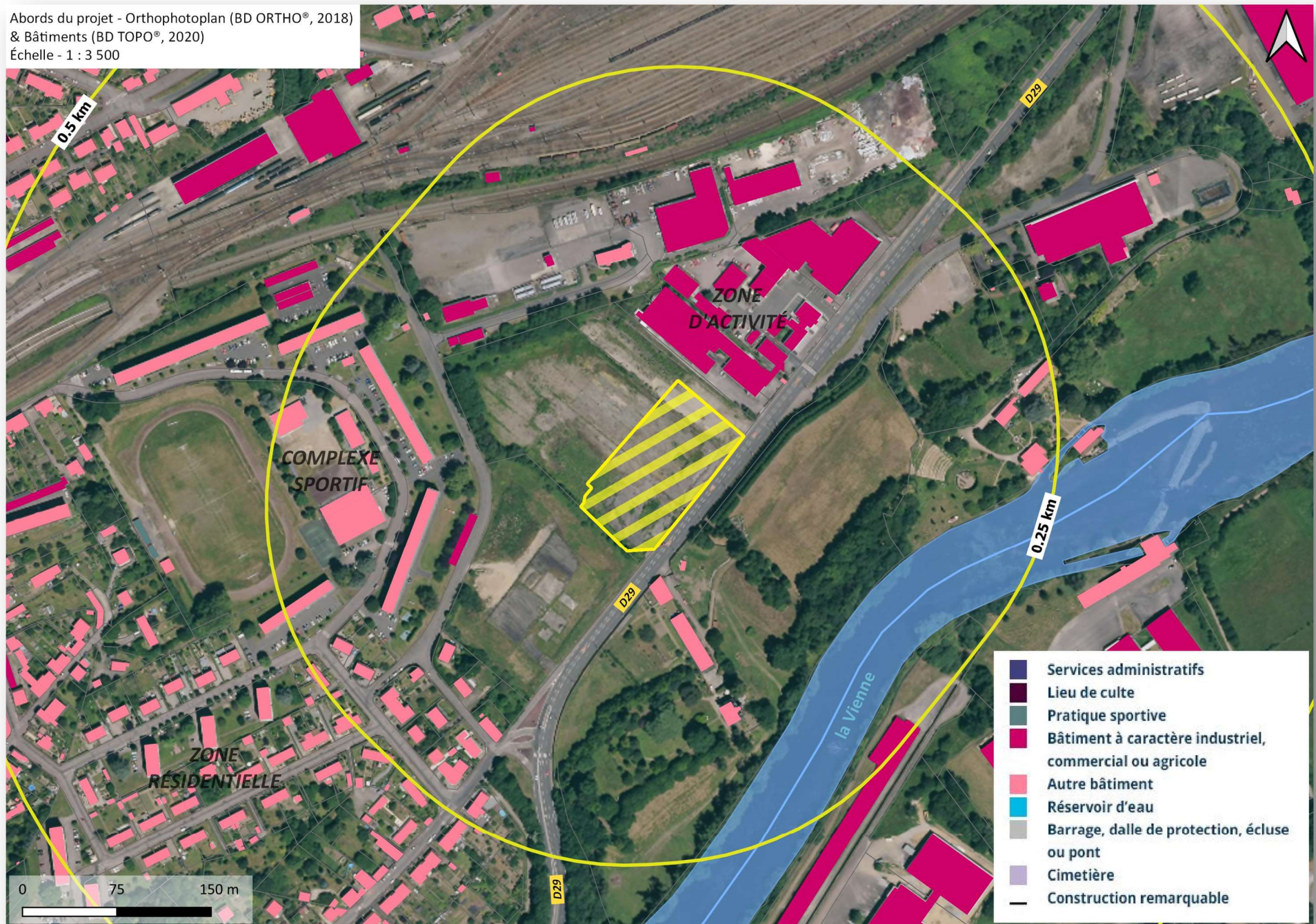
Création d'une surface commerciale

Avenue des Casseaux
87000 LIMOGES

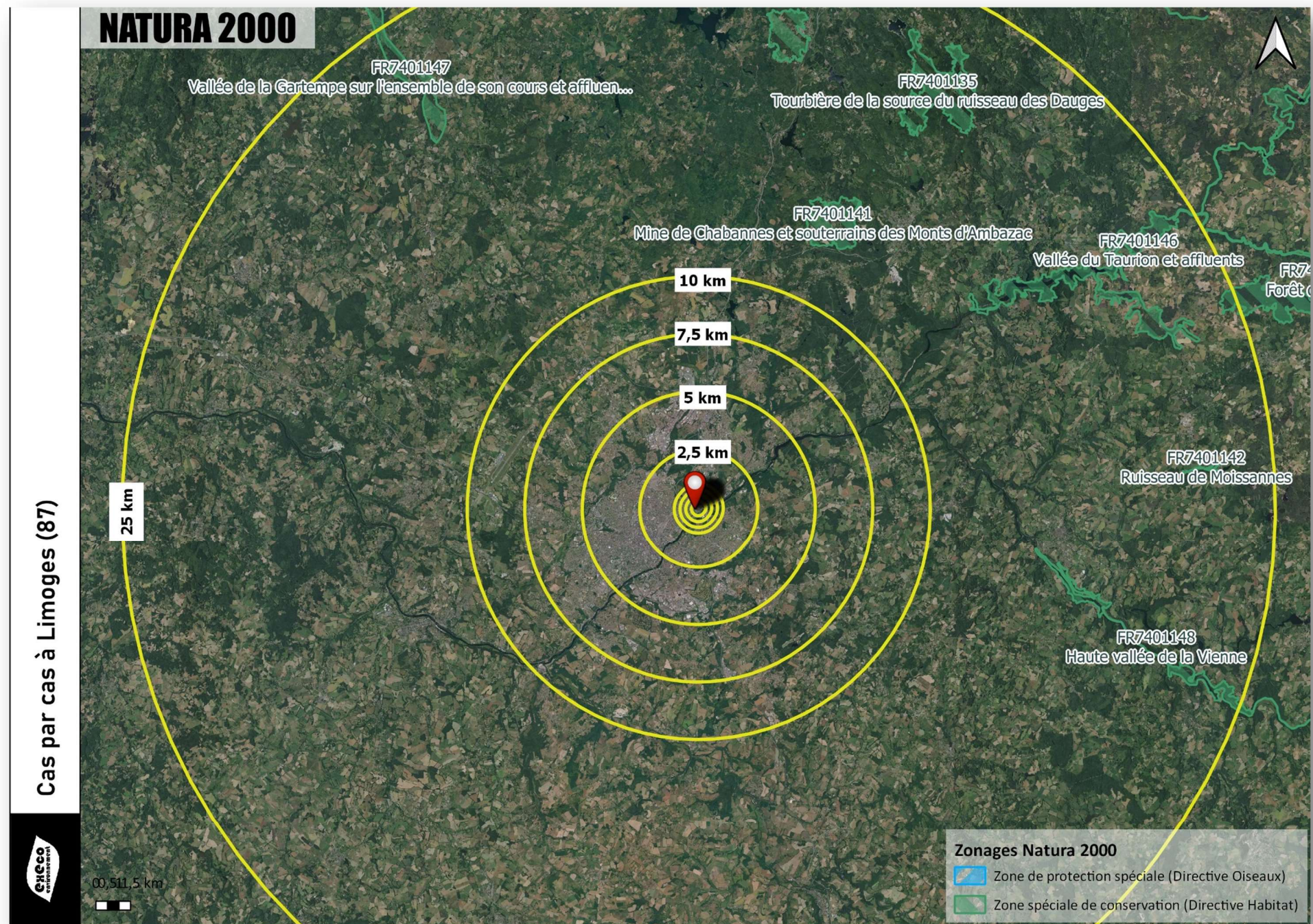
Phase	PC - 6
Plan	INSERTION DANS LE SITE
Echelle	Sans échelle
Date	15/01/2021

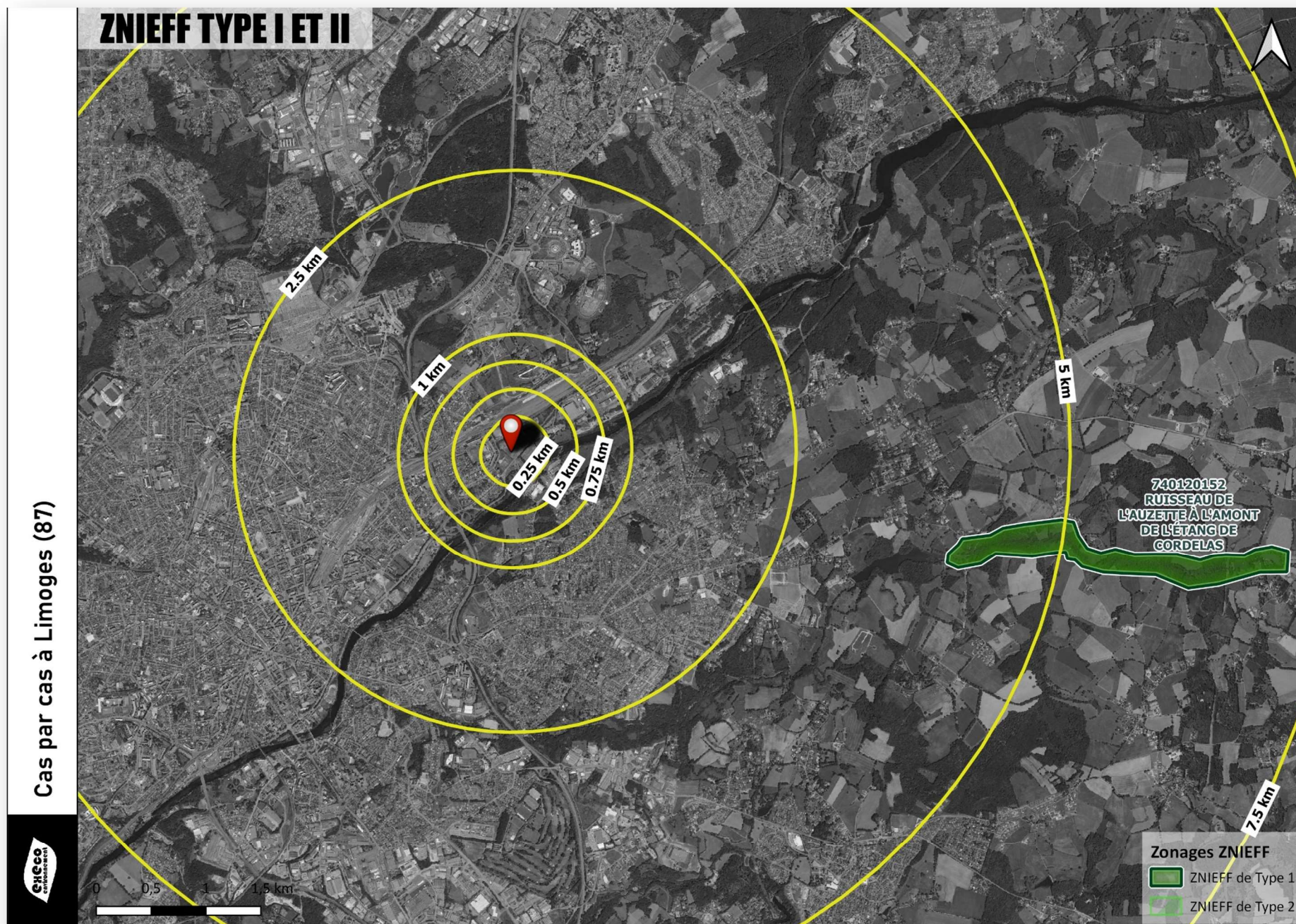
Annexe 5 – Abords du projet

Abords du projet - Orthophotoplan (BD ORTHO®, 2018)
& Bâtiments (BD TOPO®, 2020)
Échelle - 1 : 3 500

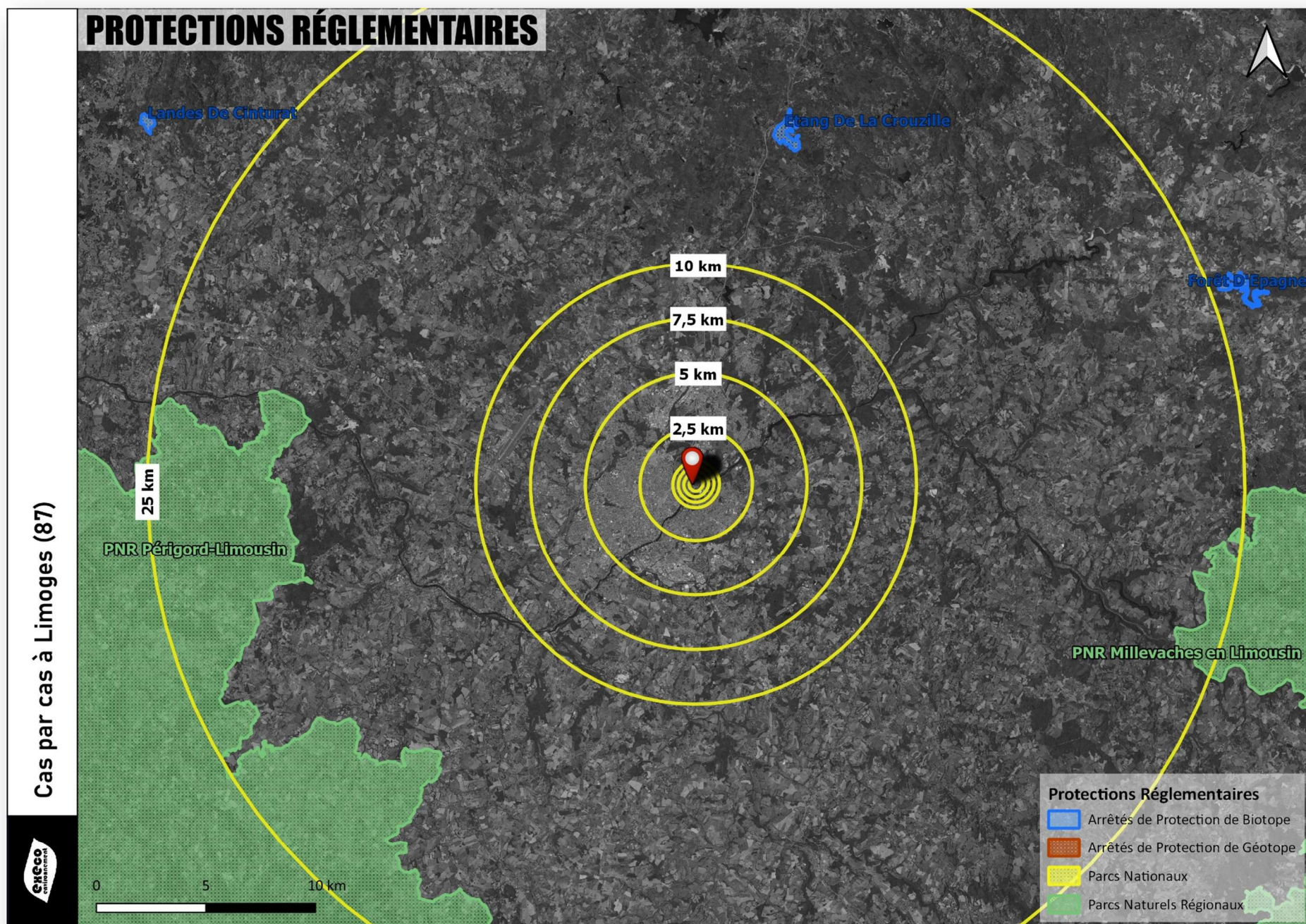


Annexe 6 – Natura 2000





Annexe V2 - Protections réglementaires (DREAL Nouvelle Aquitaine)

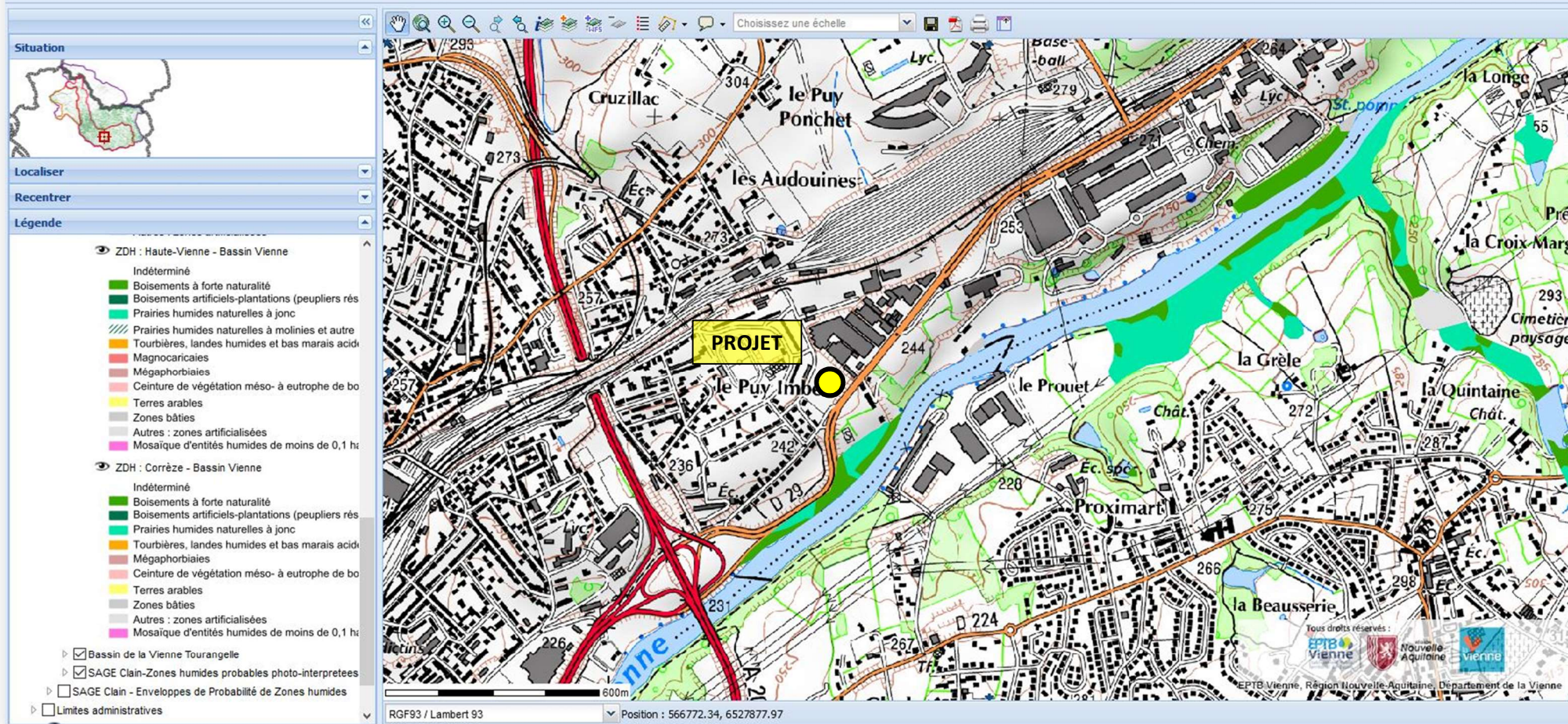


Annexe V3 - Réserves (DREAL Nouvelle Aquitaine)

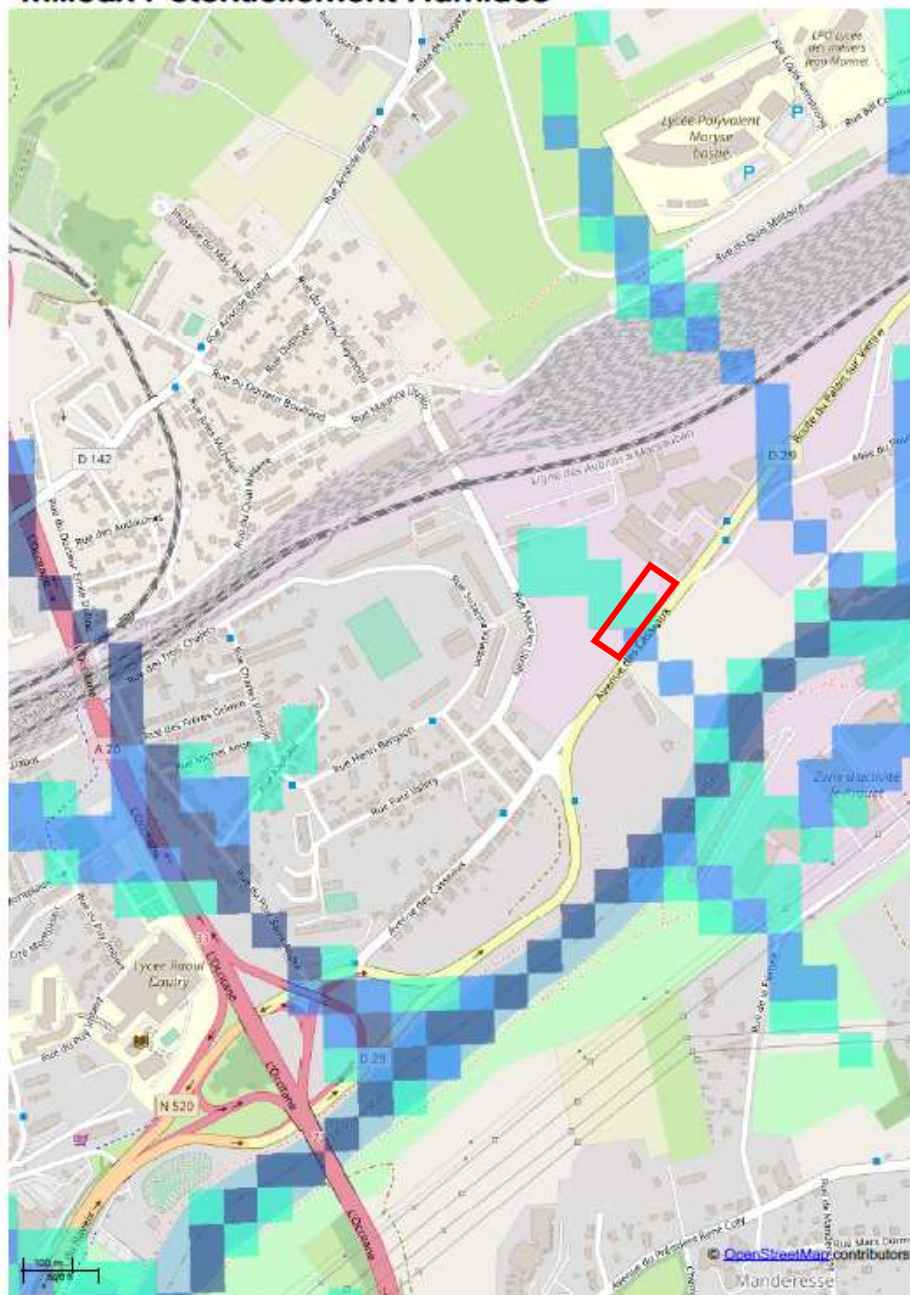


EPTB
Vienne
Établissement Public
Territorial de Bassin

Prélocalisation des zones humides du bassin de la Vienne



Milieux Potentiellement Humides



- probabilité assez forte
- probabilité forte
- probabilité très forte
- Plans d'eau
- Estrans

PROJET

Concernant les zones humides, la modélisation des milieux potentiellement humides (INRA-AGROCAMPUS OUEST) qui est un outil à large maille intègre une fraction du site avec quelques probabilités de présence sans toutefois la catégorie de probabilité la plus forte. En considérant le travail plus fin de prélocalisation des zones humides du bassin de la Vienne (EPTB Vienne), le site se place bien en dehors de ces espaces ni n'en est frontalier. En complément d'information à l'échelle du projet, il peut être rappelé que le terrain du site a déjà accueilli des bâtiments d'activité tertiaire, désormais démolis. Il ne subsiste ainsi que quelques vestiges (résidus de béton) tandis que s'est amorcé une faible revégétalisation de type friche herbacée et quelques buissons.